



FÉDÉRATION  
FRANÇAISE  
DU  
CYCLISME



Poste Siège social : Maison des Comités  
46, Rue Kléber – 24000 PERIGUEUX  
(Ne pas y adresser de correspondance)

## PROCÈS VERBAL – COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE CYCLISME DE LA DORDOGNE Du 09 janvier 2018

**Étaient présents :** Thérèse CHONIS, Anick DEMORTIER, Francis GAUTIER, Stéphane LAVIGNAC, Philippe SAVY, Sylvain LE BAIL, Bernard MAZEAU, Christelle MAZEAU, Patrice PEYENCET et Jean-Louis GAUTHIER, Alain LAVIGNAC (invité), Annie JOUAULT et Philippe MAGNE (cooptés)

**Était excusée :** Isabelle MAYADE

La séance est ouverte à 19h10 à Périgueux, présidé par le Vice-Président, Président par Intérim.

### PV des réunions :

Jean-Louis GAUTHIER informe les membres que le compte rendu d'une réunion est un travail fastidieux, insistant sur le fait que Christelle MAZEAU fait le maximum pour rédiger des PV avec un maximum d'informations et de clarté. A l'unanimité il est décidé ne plus diffuser ces PV sur le BO, laissant ainsi la place pour des sujets plus attrayants pour la Nouvelle Aquitaine suite à la refonte du bulletin. Par contre le blog du CD 24 diffusera les PV par l'intermédiaire d'Alain LAVIGNAC, dès validation de tous les membres.

### Compte rendu CA Nouvelle Aquitaine (06/01/2018) :

*Présences : Jean-Louis GAUTHIER (Vice-Président) élu à la Nouvelle Aquitaine et Alain LAVIGNAC (représentant des clubs de Dordogne)*

Jean-Louis GAUTHIER annonce la composition du bureau exécutif et les responsabilités de chacun, Alain LAVIGNAC énumère les noms des responsables de commissions. Alain LAVIGNAC est intégré dans la commission arbitrale, Jean-Louis GAUTHIER dans la commission communication et finances.

Il ressort de ce premier conseil d'administration que les départements vont avoir de plus en plus de responsabilités et de travail. Une orientation va vers la mutualisation des départements.

Dans un proche avenir, il y aura un numéro unique et il faudra taper le numéro de département pour avoir un interlocuteur (en l'occurrence pour la Dordogne, le Limousin).

Le CD24 est rattaché administrativement à la Haute-Vienne, à la Corrèze et à la Creuse.

Alain LAVIGNAC avait sollicité les clubs du département dans le cadre d'un sondage pour avoir l'opinion des clubs sur le découpage administratif. 9 clubs ont répondu, la majorité étant favorable au rattachement au limousin, contrairement à ce que voulait auparavant l'ensemble des présidents de clubs. Un club a voté non.

### Commission Piste :

*Responsables : Patrice PEYENCET et Bernard MAZEAU*

Le CD24 a signé une convention avec AXEL VEGA pour la piste de Bordeaux pour 38 € la séance quand on le souhaite. Il suffit de réserver le créneau en amont.

Si un club souhaite réserver la piste, il doit se rapprocher du CD24 pour qu'elle soit réservée au nom du comité pour bénéficier de la tarification en rapport avec la convention. Pas de carte piste à payer par le coureur.

A la suite du courriel envoyé aux clubs par Bernard MAZEAU en date du 28/12/2017 informant de la réorganisation sportive du comité, le CD24 a mis en place des journées initiations « piste », concernant uniquement les minimes et les cadets. A cet effet, le CD24 a réservé la piste de Bordeaux le mercredi 10 janvier de 15h à 17h et le mercredi 17 janvier (heures à confirmer). Le CD24 fourni une dizaine de vélos et les coureurs doivent se munir de leur casque, gants et chaussures. Afin de planifier le déroulement de ces journées, les responsables ont demandé aux clubs de communiquer les candidatures avant le samedi 6 janvier.

Suite aux réponses des clubs intéressés, le déplacement du 10 janvier à Bordeaux se fera de la manière suivante :

- Team Dordogne Sud : sur place 14h45 au Vélodrome
- EVCC Bergerac : sur place 14h45 au Vélodrome
- Sprinter Club du Périgord : 13h15 RDV Pont du Cerf
- ECTC24 : 13h15 RDV Pont du Cerf

Ce qui en principe devrait faire 16 coureurs. Les autres clubs n'ayant pas répondu à la sollicitation.

La sortie sera encadrée par Stéphane Reimherr, Jean Luc Delpech et Bernard Mazeau

### Championnats départementaux :

Le CD24 a fait appel à candidature pour les différents championnats départementaux 2018, toutes catégories.

Plusieurs candidatures ont été reçues :

- **Championnat Ecoles de vélos :** le 13 mai 2018 à Saint-Astier (JS Astérienne).
- **Championnats minimes/cadets :** Candidatures de JS Astérienne 29 avril à Saint-Aquilin, ECTC24 23 juin à Saint-Chamassy, AC Menesplet 24 juin à Ménesplet.  
Le 24 juin 2018 il y a un GSO organisé à Nîmes (championnats inter régions) et par conséquent il y a l'interdiction d'organiser des championnats départementaux les 23 et 24 juin. Ne reste plus que Saint-Aquilin candidat avec un circuit conforme, donc le championnat est attribué à la JS Astérienne le 29 avril.
- **Championnat séniors :** le 7 avril Coux et Bigaroque par le VC Monpaziérois (seul candidat), Il est décidé à l'unanimité de l'attribution d'un maillot pour les catégories suivantes : 1ère catégorie, 2ème catégorie et 3ème catégorie.
- **Championnat VTT :**  
Championnat TDJV à ST Léon 26-27 mai 2018  
Championnat XC (cadet à +) à ST Léon 27 mai 2018  
Championnat XC (minimes à -) à ST Léon 27 mai 2018 ou à Bergerac le 16 septembre 2018 (afin d'élargir l'offre sportive sur une plus grande zone du département.) (Date à confirmer, en cours de réflexion)  
Jean-Louis GAUTHIER demande à Francis GAUTIER de prendre contact avec la commission régionale de VTT pour avoir plus d'informations.
- **Championnat Juniors :** N'ayant aucune candidature à la date butoir pour le championnat départemental junior, l'appel à candidature est prolongé jusqu'au 12 février 2018.

### Course de classement :

Anick DEMORTIER soulève le problème du nombre de participants si le CD24 organise une course de classement toutes catégories, face à la concurrence des épreuves juniors/séniors de début de saison.

Après débat, les membres du CD24 souhaitent ouvrir cette course aux comités extérieurs, toutes catégories.

Un classement sera établi.

Date : le 18 février 2018 à CARSAC DE GURCON

Tarif 3 € licenciés FFC et carte à la journée (ouvert à tous sur présentation certificat médical) **à confirmer au**

**Comité Régional**

### Week-end cycliste :

Anick DEMORTIER informe qu'il est dans l'attente d'une date pour la piste de Périgueux.

### Graines de Champions :

*Responsable : Anick DEMORTIER*

Le projet de règlement du challenge GRAINES DE CHAMPIONS est approuvé par le bureau. Il sera diffusé à tous les clubs "NOUVELLE AQUITAINE" et sur le journal CYCLISME. Le règlement est annexé au PV.

La première épreuve se déroulera le 24 février à MENSIGNAC - Souvenir Gilbert CUMENAL.

Lors de la parution dans le journal CYCLISME, il est demandé aux clubs de mentionner : "épreuve comptant pour le challenge GRAINES DE CHAMPIONS du Conseil départemental de la Dordogne"

### Stage Route/VTT :

*Responsables : Patrice PEYENCET et Bernard MAZEAU*

Le stage route et VTT se déroulera durant les vacances d'avril, du 10 au 12 avril 2018 (stage avancé d'une journée) au lycée agricole du Cluzeau à Sigoulès. Le coût du stage par participant est fixé à 40 €. Le reste à la charge du CD24.

Il est décidé que Jean-Luc DELPECH prendra attache avec le lycée du Cluzeau pour la partie administrative.

Les inscriptions sont à transmettre dès à présent à Jean-Luc DELPECH mail : *jluc.delpesch@orange.fr*, qui se chargera de transmettre les documents par mail pour finaliser l'inscription.

Bernard MAZEAU et Patrice PEYENCET procéderont aux tests de l'ensemble des stagiaires mais l'encadrement VTT sera à la charge des éducateurs VTT. Francis GAUTIER informe qu'il a demandé à des éducateurs, et il y aurait à ce jour Nicolas ROULAND qui aurait répondu favorablement. Le CTR François Trarieux nous fera parvenir un programme de tests adaptés aux VTT.

### Contact avec les clubs :

Jean-Louis GAUTHIER a transmis un mail à tous les clubs pour les informer que Jean-Luc DELPECH, en fonction depuis le 2 janvier au CD 24 en qualité de Conseiller en développement, allait prendre contact avec eux pour connaître les attentes et les besoins de chacun avec **un rendez-vous sur le terrain**. Il est demandé à Jean-Luc DELPECH de mettre la procédure en place de suite.

### Plan de développement :

« Philippe MAGNE constate qu'à la première relecture de la convention, il s'agit d'une convention entre le Conseil départemental et la FFCT. Les objectifs avec la FFC ne sont pas les mêmes que la FFCT. Nous ne devons pas laisser l'exclusivité à la FFCT. »

La nouvelle convention du Conseil départemental sera étudiée afin de s'assurer qu'elle reflète les attentes en termes de développement et de promotion de la pratique du cyclisme de la FFC.

Philippe MAGNE informe qu'il existe une convention FFC, qu'il avait établi avec l'aide de Thérèse CHONIS pour l'ouverture du dernier centre VTT en Dordogne.

Sylvain LEBAIL pense que nous devons nous associer à cette démarche avec des réserves d'ordre pratique inhérentes à la spécificité de notre activité. De plus, un point paraît intéressant avec ce partenariat, qui est le balisage de chemins VTT.

Jean-Louis GAUTHIER confie le suivi du dossier à Philippe MAGNE et il demande aux membres du CD24 de réfléchir pour les amendements, afin d'établir une convention définitive entre le Conseil départemental et la FFC. Jean-Louis Gauthier rencontrera les services compétents rapidement, en présence de volontaires du CD24, pour la signature.

### Local CD24:

La commune de Coulounieix-Chamiers devrait mettre à disposition courant janvier un local au stade municipal de Parrot. Jean-Louis Gauthier demande à Philippe SAVY de finaliser le projet le plus tôt possible.

### Date de réunion du CD24 :

Prochaine réunion le 13 février 2018 à 19h précises. Seront invités Messieurs Alain LAVIGNAC représentant des clubs à la Nouvelle Aquitaine, Jean-Luc DELPECH employé du CD 24 et Philippe MAGNE coopté.

La séance est clôturée à 21h45.

# ANNEXE

## RÈGLEMENT

### GRAINES DE CHAMPIONS

Saison 2018



#### Article 1 BUT :

- Afin de valoriser les courses organisées dans notre département, le challenge GRAINES DE CHAMPIONS du Conseil Départemental de la Dordogne est ouvert à tous les licenciés de la Fédération Française de Cyclisme de la catégorie « Ecoles de cyclisme » de Pré-licenciés à Benjamins.
- Ce challenge est organisé et arbitré par le Comité Départemental de Cyclisme de la Dordogne grâce à la participation du Conseil Départemental pour le financement.
- Durant la saison 2018, le challenge sera disputé sur toutes les épreuves cyclistes organisées par différents clubs et localités du département de la Dordogne.

#### Article II – ORGANISATEURS :

- Pour une communication plus rapide et efficace, il est demandé aux organisateurs de transmettre au responsable le résultat de l'épreuve organisée.
- Lors de la parution dans le journal CYCLISME il est demandé aux clubs de mentionner : « *épreuve comptant pour le challenge GRAINES DE CHAMPIONS du Conseil Départemental de la Dordogne.* »

#### Article III – JURY DES ARBITRES :

- Les arbitres veilleront à l'application stricte du règlement Fédéral et du règlement particulier de ce challenge et signaleront par rapport écrit au responsable du challenge tout incident majeur et les décisions prises.

#### Article IV – LE REGLEMENT PARTICULIER et LES EPREUVES :

- La grille de points retenue pour les 3 premiers coureurs du classement de l'épreuve du jour sera :  
**3-2-1**
- Les catégories retenues sont : Pré-licenciés, Poussins 1 et 2, Poussines, Pupilles 1 et 2 et Pupilles filles, Benjamins 1 et 2 et Benjamines soit 10 catégories.
- Dans le cas où plusieurs épreuves se déroulent dans la journée, c'est le résultat final qui est pris en compte.
- A l'issue de chaque épreuve, le nouveau classement général sera établi par le **responsable du challenge**, en tenant compte de la grille de points ci-dessus.
- En cas d'égalité de points sur les épreuves, pour déterminer le classement général provisoire, seront pris en compte :
  - a) le plus grand nombre de 1<sup>ères</sup> places,
  - b) le plus grand nombre de 2<sup>èmes</sup> places,
  - c) le plus grand nombre de 3<sup>èmes</sup> places.

d) Le plus grand nombre de participations

**Article V – DOTATION CLASSEMENT GENERAL FINAL**

- Lors de l'Assemblée annuelle du Comité Départemental de la Dordogne le premier de chaque catégorie se verra remettre un trophée.

**Article VI – DROITS ET DEVOIRS DES COUREURS**

- Sera exclu du challenge, tout coureur impliqué dans des affaires de dopage ou ayant tenu des propos tendant à nuire à l'image du cyclisme.

*Résultats du challenge « Graines de Champions » à adresser à Jean Marc PERRIER :*  
*jeanmarc.perrier66@sfr.fr ☎ 0629576095*

**Anick DEMORTIER**

☎ 06 52 39 84 26 / Courriel : ademortier@free.fr